

**RENTREE SCOLAIRE
2019 - 2020
DES ELEVES ET DES ETUDIANTS**

Inscription

Les préinscriptions sont à faire en ligne depuis le site du lycée <http://www/lycee.cense08.fr>
Votre dossier d'inscription doit être rempli dès que possible.

La finalisation des inscriptions aura lieu les 3 et 4 juillet 2019 en salle Baboulin pour toutes les classes de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Lors de votre venue dans l'établissement pour déposer les pièces à fournir, nous ferons le point avec vous pour vérifier que le dossier est complet. En cas de besoin les pièces complémentaires pourront être déposées le jour de la rentrée.

Les certificats de scolarité ne seront fournis qu'une fois le dossier d'inscription complet et à jour.

**NE PAS ENVOYER de documents séparés, par courrier,
pendant les vacances scolaires.**

RENTREE SCOLAIRE –

Lundi 2 septembre : (matin) élèves de 4ème - 3ème et étudiants BTSA

Mardi 3 septembre : (matin) élèves de secondes (générales technologiques et pro)

(après-midi) élèves de Premières et Terminales (S & STAV)

Mercredi 4 septembre : (matin) élèves de 1^{ère} et terminales Bac Pro

*** A partir du 20 août 2018, nous vous ferons parvenir un calendrier vous précisant les horaires ainsi que le déroulement de la rentrée scolaire 2018 pour chaque classe.**

PLANIFICATION DES HORAIRES DE COURS ET ORGANISATION INTERNAT

	Horaires des cours	internat
Dimanche		20h00 – 21h25 fermeture de la grille 21h30 Plus aucune sortie n'est autorisée une fois rentré
lundi	9h00-12h05 et 13h30-17h35	17h45- 18h45 : étude obligatoire – 19h- 20 h : repas 20h-21h30 : étude (selon les classes) ou activités
mardi	8h00-12h05 et 13h30-17h35	17h45- 18h45 : étude obligatoire – 19h- 20 h : repas – 20h-21h30 : étude (selon les classes) ou activités
mercredi	8h00-12h00	17h30- 18h30 : étude obligatoire – 19h- 20 h : repas – 20h-22h : activités ou soirée ALESA
jeudi	8h00-12h05 et 13h30-17h35	17h45- 18h45 : étude obligatoire – 19h- 20 h : repas – 20h-21h30 : étude (selon les classes) ou activités
vendredi	8h00-12h05 et 13h15-16h10	

Le dimanche soir, l'internat ouvre ses portes de 20h à 21h25. **21h30 fermeture de la grille.**

Le moyen de locomotion est propre à la famille et il n'y a pas de restauration.

Le Lundi matin l'établissement ouvre ses portes à 7h45. Les cours débutent à 9h00.



En cas de modification occasionnelle, *demander un formulaire au bureau des surveillants*

OUVERTURE DES BUREAUX

du lundi au vendredi	
pendant la période scolaire	hors période scolaire
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	de 8h30 à 12h00*

- les bureaux seront fermés du 22 juillet au 19 août 2019

- INFORMATIONS GENERALES -

- APPELS TELEPHONIQUES et COURRIER

Sur la ligne téléphonique du lycée, les parents ne peuvent obtenir leurs enfants.

Seuls les cas d'urgence seront pris en considération (décès, accidents...)

Sur le courrier destiné à l'élève, il est nécessaire de libeller l'adresse comme suit :

**Nom, Prénom de l'élève, Classe
Lycée Agricole
Route de Novion
08300 RETHEL**

- VOYAGES D'ETUDES

Dans le cadre de leur scolarité, les élèves pourront être amenés à effectuer un voyage d'étude. En complément du financement du Lycée et des aides éventuelles de l'APELAR et/ou de l'ALESA, une participation pour les frais de transport et d'hébergement pourra être demandée aux familles. Si la famille rencontre des difficultés, s'adresser au secrétariat pédagogique pour une demande d'aide.

- L'ASSOCIATION DES LYCEENS, ETUDIANTS, STAGIAIRES et APPRENTIS (A.L.E.S.A.)

La cotisation ALESA s'élève à 30 €uros (*possibilité de paiement avec bons CAF ou MSA*). Elle permet la participation aux activités extra-scolaires proposées par l'établissement (voyages, sorties, clubs, UNSS....).

- L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E.L.A.R.)

L'APELAR offre aux parents d'élèves la possibilité d'adhérer à leur association. Cette adhésion ne compte qu'une seule cotisation par famille et permet de figurer sur la liste des représentants de l'association aux différents Conseils de l'Etablissement (**adhésion à prendre le jour de la rentrée auprès des représentants de l'APELAR**). Elle participe également financièrement, sous forme de subventions aux différents projets et voyages d'études **pour les enfants des familles adhérentes**.

- COMPOSITION DU TROUSSEAU

Chaque élève doit toujours être correctement vêtu et tenir compte des règles d'hygiène et de sécurité.

En conséquence :

1) LINGE : en quantité suffisante pour assurer une tenue propre. Ne pas oublier les vêtements de pluie et les vêtements chauds.

Sont obligatoires pour tous les élèves :

- 1 blouse de coton pour les laboratoires (les synthétiques sont interdits, couleur au choix),
- 1 tenue de sport

Pour les filières **professionnelles** :

- 1 combinaison de travail ou cotte
- 1 paire de bottes
- 1 paire de chaussures de sécurité

Ce matériel est fourni par le Conseil Régional Grand Est dans le cadre de la boîte à outils pour les classes de Secondes Professionnelles (sauf les bottes) et Bac Technologiques STAV (sauf les chaussures de sécurité). Il est essentiel de bien noter les tailles sur le document d'inscription.

2) LITERIE : le lycée fournit le lit, le matelas (200 X 90).

L'élève doit apporter :

- un protège-matelas
- une couette et sa housse, un drap housse
- 1 traversin ou 1 oreiller avec sa housse.

Les sacs de couchage ne sont pas admis pour des raisons d'hygiène.

3) AUTRES OBJETS :

- 1 nécessaire de toilette
- des portemanteaux
- cadenas

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES :

Les effets des élèves doivent être marqués aux noms et prénoms de ceux-ci.

Il est recommandé de n'apporter aucun objet de valeur ni somme d'argent importante. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.

- FOURNITURES

Les élèves doivent arriver avec un minimum de matériel scolaire (cartable, crayons, stylos, règle, feuilles de copie, cahier de texte....). Une liste de fournitures est jointe au dossier pour les 4^{ème}, 3^{ème}, secondes générales et secondes pro.

Pour les autres classes, la liste des fournitures nécessaires sera fournie le jour de la rentrée par les enseignants concernés. **NE PAS FAIRE L'ACHAT DE CALCULATRICE POUR LES CLASSES DE SECONDES GÉNÉRALES, ATTENDRE LA RENTRÉE.**

- INFIRMERIE

Si l'élève ou l'étudiant est victime d'un accident au cours de sa scolarité (stages compris), l'établissement couvre ces divers frais avec une assurance.

Par contre, **si l'élève ou l'étudiant est malade**, l'infirmière fait venir le médecin attaché à l'établissement, se procure les médicaments et demande aux parents de régler, IMMEDIATEMENT, la visite du docteur et les frais pharmaceutiques. Suite à cela, elle retourne la feuille maladie qui permet de prétendre aux remboursements.



- L'élève arrivant malade ou blessé le lundi matin est remis à sa famille.

- **Un élève évacué vers les services d'urgence doit être pris en charge par sa famille à sa sortie.**

RECAPITULATIF DES SOMMES A VERSER LE JOUR DE LA RENTREE :

Correspondant à :	Montant	Libellé
Adhésion ALESA *	30 €uros	ALESA
adhésion à l'Association des Parents d'élèves	8 €uros par famille	APELAR

* possibilité de paiement avec bons CAF ou MSA